



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 24 mai 2019

<b>Nombre de représentants en exercice :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>11</b>

L'an deux mil dix-neuf, le 24 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

**P Présents** : Mrs PICARD, GIUDICI, MIOTTE, PILEYRE, SAIAH,  
Mmes BARRE, BEUGNET, CHIPPEAUX, RESCH, RENOFFIO,

**Absents non excusés** : Mmes GUERET, M. NISSOU

**Secrétaire** : M. SAIAH

**Assistait également au conseil** : Mme Bénédicte GUERET

### Compte rendu de conseil du 05 avril 2019

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de Conseil du 05 avril 2019.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

✚ y émet un avis favorable.

### **Dossier de demande d'emprunt pour divers travaux**

Le Maire nous explique que des prêts s'éteignent cette année, que d'autres vont s'éteindre dans les années qui viennent et enfin que les taux de prêt sont très bas en ce moment.

La demande d'emprunt est de 100 000€. Le remboursement annuel pour ce prêt sera de 6 015 € par an pendant 15ans.

○ prêt correspond en grande partie aux dépenses engendrées par la construction du terrain multisport et des équipements qui le complète (barrières). Dans cet emprunt, le cout du portail du terrain multisport n'est pas compté.

Ce nouvel emprunt inquiète certains conseillers. Il est notamment avancé que :

- la commune tendait à se désendetter après plusieurs années difficiles. Elle décide aujourd'hui de s'endetter à nouveau ;
- le coût d'autres projets qui s'ajouteraient éventuellement à cet emprunt (le virage de la boulangerie, les frais de fonctionnement de la synagogue, ainsi que les dépenses générales de la commune) tendrait à déséquilibrer les finances de la commune.

Le Maire tient à rassurer le conseil. Le projet du virage ne sera pas réalisé durant notre mandat. Il précise que ce n'est qu'un projet et qu'il est de toute façon assujetti au taux d'obtention des subventions.

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

Le Maire rappelle que pour financer la construction du terrain multisports et les différents agencements s'y rapportant, il serait opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 100 000 €.

.../...

Après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne qui offre les meilleures conditions :

- Montant du prêt : 100 000 €
- Amortissement du capital : Progressif
- Durée : 15 ans
- Taux fixe classique : 1.48 % - TAEG : 1.51 %
- Facturation trimestrielle des intérêts
- Remboursement du capital : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.
- Frais de dossier : 0.20 % déduit du premier déblocage de fonds.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ décide de souscrire un crédit de 100 000 €,
- ✚ accepte les conditions proposées par la Caisse d'Epargne,
- ✚ autorise le Maire à signer les contrats et tous documents y afférents.

### **Taxe sur la publicité extérieure instaurée par le Grand Belfort**

Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 2

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de voirie, de zone d'aménagement concerté ou de zone d'activités économiques d'intérêt communautaire peuvent décider d'instituer, à la place de tout ou partie de leurs communes membres, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Cette décision est prise après délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI compétent et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI et après chaque renouvellement de l'organe délibérant de l'EPCI (soit 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

La taxe concerne tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique. L'article L.581-3 du code de l'environnement distingue trois catégories : la publicité (ou dispositif publicitaire), les enseignes et les pré-enseignes.

Le redevable de la taxe est l'exploitant du support publicitaire, c'est à dire :

- l'afficheur pour les supports publicitaires,
- les commerçants pour les enseignes et pré-enseignes

Par délibération n°19-5 en date du 9 janvier 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé pour l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2020.

Les communes qui ont déjà instauré cette taxe peuvent donc choisir de la conserver ou décider que GBCA se substitue à elle.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17.
- le décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure

Le Maire propose au Conseil d'approuver la décision du Grand Belfort d'instaurer la taxe sur la publicité extérieure sur le territoire de l'EPCI à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ n'approuve pas la décision du Grand Belfort d'instaurer la taxe sur la publicité extérieure sur le territoire de l'EPCI à compter du 1er janvier 2020.

### **Dossier de demande de subvention du collège Camille Claudel : participation au championnat de France UNSS de futsal féminin**

L'équipe féminine de Futsal du Collège Camille Claudel est arrivée 10<sup>ème</sup> au Championnat national de Futsal jouant contre des équipes de grandes villes comme Nice.

Dans cette équipe, 3 joueuses sont originaires de Fousse-magne.

Une subvention est demandée à la commune pour faire face aux frais engendrés par le transport et l'hôtel lors de ce déplacement.

Il est convenu de verser 100 € par joueuses originaire de Fousse-magne, soit 300€.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**M. PILEYRE ne prendra pas part au débat étant concerné par cette affaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association Sportive du Collège Camille Claudel nous informant que 3 jeunes filles de la commune participent au championnat de France de futsal à ABBEVILLE, dans la Somme.

Les frais s'élèvent à environ 4 600 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 100 € par élève soit 300 €.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

alloue une subvention de 300 € à l'Association Sportive du Collège Camille Claudel.



**Demande de subvention du Secours Populaire Français**

Le secours populaire demande 72 €, ce qui correspond à l'aide qu'elle verse à deux familles de Fousse-magne. Il est convenu de donner 100 €.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de participation pour de l'aide alimentaire par le secours Populaire Français.

Deux familles de Fousse-magne en difficulté ont été aidées en 2018, ce qui représente une participation de 72 €.

Le Maire propose de participer à l'aide alimentaire au Secours Populaire à hauteur de 100 €.

Cette aide sera versée par l'intermédiaire de la trésorerie.

Conseil après avoir délibéré :

autorise le Maire à mandater au Secours Populaire l'aide alimentaire d'un montant de 100 €.

**Demande de subvention de La Banque Alimentaire**

La Banque alimentaire nous demande une subvention de 460 €.

Il est convenu de verser 100 €. La somme demandée paraît excessive pour beaucoup de conseiller.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de fonctionnement de 460 € par la Banque Alimentaire du Doubs du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône.

La Banque Alimentaire souhaite maintenir une qualité d'approvisionnement, notamment sur l'amélioration et l'aménagement des différentes antennes afin de renforcer leur efficacité par la proximité des distributeurs.

La tâche n'est pas aisée et le soutien de l'ensemble des collectivités s'avère indispensable pour permettre de maintenir la qualité d'aide et de soutien qu'ils proposent à l'ensemble des plus nécessiteux.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ vote une subvention de 100 €,
- ✚ autorise le maire à mandater à la Banque alimentaire une subvention d'un montant de 100 €.

### **Soutien aux salariés de Général Electric**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'industrie est présente à Belfort depuis le XVIII<sup>e</sup> Siècle, avec l'exploitation et la transformation de plomb argentifère. À l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la ville s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. À ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle, dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, General Electric s'est engagée à créer 1000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

Le Gouvernement a soutenu ce projet et le Ministre de l'Economie de l'époque, désormais Président de la République, Emmanuel MACRON, s'était engagé à suivre les engagements de General Electric et l'avenir industriel de Belfort.

Localement, General Electric a renouvelé les baux de ses bâtiments jusqu'en 2035, en s'engageant à payer l'intégralité des loyers en cas de rupture anticipée, à créer une usine d'impression 3D et à importer une partie de l'activité gaz 60 Hz depuis les Etats-Unis.

Dans ce contexte optimiste, les Elus du Territoire de Belfort avaient souligné l'impérieuse nécessité pour l'Etat français de faire valoir son option d'achat des parts détenues par Bouygues avant octobre 2017, afin de conserver un droit de regard sur les activités stratégiques, ce qu'il n'a pas souhaité faire.

Depuis, General Electric enchaîne les annonces et actions allant à l'encontre des intérêts du site de Belfort, et plus globalement de notre industrie :

- \* l'activité d'impression 3D sera implantée à Greenville,
- \* les équipes de direction, les brevets, les activités commerciales et de gestion de projet (profitables) sont transférées en Suisse et aux Etats-Unis,
- \* la fabrication de pièces stratégiques et l'assemblage de 3 modèles de turbines ont été transférés de Belfort à Greenville,
- \* les 1 000 emplois nets promis n'ont pas été créés,
- \* 264 emplois ont été supprimés via un plan sénior et une rupture conventionnelle collective dans le secteur des turbines à vapeur,
- \* les politiques successives de réduction des coûts impactent la qualité des produits depuis 2008 et toute nouvelle suppression de postes pourrait menacer la pérennité des activités du site.

Aujourd'hui, c'est l'activité des turbines à gaz qui est menacée par un plan social de près de 1 000 personnes.

Les marchés historiques de l'entreprise ont certes connu une évolution défavorable et elle a perdu des parts de marché. Toutefois, la situation est loin d'être aussi catastrophique que la direction ne cherche à le faire croire. En effet, si le marché du gaz 60 Hz a chuté de 55 %, le marché du gaz 50 Hz, bien plus important, n'a baissé que de 25 %. Surtout, un rebond est attendu dans les 3 à 5 ans à venir et les besoins d'électricité à l'horizon 2040 seront multipliés par deux selon les estimations. L'agence internationale de l'énergie estime que le gaz sera la première source de production en 2040, avec un potentiel de 1 500 gigawatts (soit 1 875 turbines 9HA.02). Le livre blanc produit par GE fin 2018 reprend d'ailleurs les conclusions de l'IEA. A long terme, le gaz conserverait donc une place prépondérante dans le mix énergétique mondial.

Ces éléments démontrent que les décisions de l'entreprise ne sont pas guidées par des choix industriels mais par des objectifs financiers à court terme. Il est inacceptable de permettre le démantèlement de l'industrie française et le pillage du savoir-faire français.

Les décisions de General Electric et l'avenir du site de notre ville seront les symboles de la politique industrielle que veut le gouvernement pour notre pays.

Conformément à ses engagements, c'est au Président de la République qu'il revient de prendre toutes les mesures nécessaires à l'avenir industriel de Belfort.

Les Elus de la Commune de Fossemaigne soutiennent toutes les opportunités de diversification du site industriel de Belfort, qu'elles concernent General Electric ou toute autre entreprise, et de multiples possibilités émergent déjà.

Une première opportunité consiste à mettre en œuvre le plan de grand carénage. Selon EDF, la durée de vie des réacteurs du parc nucléaire français peut être portée à 60 ans. Augmenter la durée de vie d'une partie du parc existant serait moins onéreux que la construction de nouvelles centrales et permettrait donc de contenir le prix de l'électricité. Pour cela, le grand carénage prévoit l'intégration de nouvelles mesures de sécurité et le remplacement de matériels, notamment les turbines à vapeur fabriquées à Belfort. Belfort a toutes les compétences pour mettre en œuvre ce plan.

Une seconde opportunité consiste à diversifier l'outil industriel de Belfort dans le domaine de l'aéronautique. Les sociétés Safran et General Electric Aviation, via la coentreprise CFM International, dominent le marché des moteurs d'avions. Afin de faire face à une forte augmentation du volume de commandes, Safran doit adapter ses capacités de production. Or, la fabrication de turbines à gaz et de turboréacteurs comprend de nombreuses similarités. Belfort dispose de bâtiments, de machines et du savoir-faire nécessaires et disponibles pour permettre la création d'une activité aéronautique dans des délais et coûts raisonnables.

Une autre opportunité réside dans le développement du digital avec la possibilité de faire de Belfort un centre mondial de développement des jumeaux numériques de centrales, dont l'objectif est de simuler le comportement théorique d'une centrale électrique. General Electric réalise déjà ces outils pour les turbines à gaz aux États-Unis. L'activité Power Digital permettrait en complément de créer toute une gamme de logiciels destinés à la gestion des centrales.

Une dernière opportunité passe par la création d'une filière industrielle de l'hydrogène-énergie. En effet, ses propriétés lui permettent de faciliter l'intégration des énergies renouvelables en stockant l'électricité et elle représente une alternative de choix pour la mobilité durable : équipés d'une pile à combustible, les véhicules à hydrogène rejettent uniquement de l'eau, disposent d'une autonomie 2 à 3 fois supérieure à celle des véhicules électriques classiques et se rechargent en 5 minutes dans des stations adaptées.

Toutes ces opportunités nécessitent l'intervention du gouvernement et du Président de la République pour être susceptibles de se concrétiser et d'aboutir à la création d'emplois à Belfort, et ainsi compenser les postes supprimés et préserver le savoir-faire.

Les Elus de la Commune de Fossemaigne, les Elus du Grand Belfort, avec l'appui des parlementaires du Département, du Président du Département, de la Présidente de Région et de l'Association des Maires du Territoire de Belfort, apportent leur total soutien aux salariés du site General Electric de Belfort, à leurs organisations syndicales ainsi qu'aux sous-traitants dans leurs tentatives proactives de préserver l'emploi. Ils souhaitent que l'industrie belfortaine soit soutenue par tous les moyens à la disposition du Gouvernement.

Aussi, ils sollicitent du Président de la République :

- ✚ qu'il tienne les engagements qu'il a pris pour Belfort.
- ✚ qu'il étudie et appuie les propositions de diversification du site,
- ✚ qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à la préservation de l'emploi et de l'industrie à Belfort,
- ✚ qu'il reçoive les Elus du Territoire de Belfort pour aborder cette situation

### **Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1 000 hôpitaux publics et 3 800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

### **Considérant :**

- ✚ que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.
- ✚ que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.
- ✚ que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.
- ✚ que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.
- ✚ que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.
- ✚ que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.
- ✚ que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.
- ✚ que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.
- ✚ que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Foussemagne souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

○ Conseil Municipal de Foussemagne demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires,
2. la garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité,
3. la fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. la mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies,
6. le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge,
7. la fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins,
8. la reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal de Foussemagne :

- ✚ autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

### **Annonce du Maire :**

#### • **Vente d'un terrain communal :**

Accord de principe du conseil municipal, sans vote, pour proposer un dossier de vente de terrain appartenant à la commune à M. « Dal'Aglio ».

Le terrain se situe derrière la maison des Arches. M. « Dal'Aglio » souhaiterait agrandir sa maison.

- **Arrêté d'interdiction de circuler des poids lourds dans la rue des Vosges :**

La Préfecture a censuré l'arrêté. Proposition est faite au Maire de préciser les horaires d'interdiction de circulation et de motiver ses horaires d'interdictions (Par exemple : sécurité lors de la sortie des écoliers à midi et 16 h 00, tranquillité du voisinage durant l'heure de midi...).

Le Maire annonce avoir rendez-vous avec Monsieur FERRER de la DDT qui aurait une solution à ce problème. Le Maire nous tiendra informé.

- **Projet d'achat de 2 ares au bout de la rue de l'ancienne douane :**

Le Maire voudrait créer une voie de retournement pour les camions poubelle.

- **Rendez-vous du maire avec un magistrat de la Cours régionale des comptes :**

La Préfecture a signalé que nous avons des restes à réaliser pour un montant de 67 000 €. Ce qui déséquilibre la rubrique investissement de notre projet de finance pour l'année. Les restes à réaliser concerne 2 PVR Rue de la Marnière et de l'Outre l'Eau.

Le Maire précise que la discussion avec le magistrat a concerné en grande partie la possibilité ou non de réajuster les dépenses et les recette des restes à réaliser d'investissement.

Le Maire rassure le conseil en précisant que ce ne sont que des ennuis administratifs qui ne remettent pas en cause nos projets.

- **Vente de la maison Belet :**

Maître « Candotto », Notaire à Belfort, a envoyé une convocation pour signature de l'acte de vente à M. Hartweg.

La réponse devrait être connue d'ici 15 jours.

- **Ouverture du terrain multisport :**

Il sera ouvert la semaine prochaine. Le Maire nous fera parvenir le règlement la semaine prochaine. Il précise que ce n'est que pour information. Le règlement ne sera pas discuté par le conseil, il est de la prérogative du Maire, qui seul est responsable en cas d'accident.

### **Question diverses :**

- M. Saïah demande des nouvelles au sujet du Relais d'Alsace qui a cessé de fonctionner depuis le début de l'année.

Le Maire répond que ce n'est pas de sa compétence mais qu'il enverra un courrier au propriétaire afin de connaître ses projets.

- M. Saïah demande si un arrêté sur les climatiseurs et pompes à chaleur visant à en réglementer le bruit ne devrait pas être pris dans la commune. Il avance que ces engins vont certainement se multiplier dans les années à venir et nuire au calme de la commune. Pourquoi ne pas proposer l'obligation d'avoir un dispositif insonorisant au-delà d'un certain nombre de décibel.

Le Maire répond que ce type de dispositif n'existe sûrement pas. Que la meilleure méthode serait plutôt d'aller en discuter avec son voisin. La commune ne peut rien faire.

- Mme Beugnet souhaite parler des altercations sur le terrain multisport entre les riverains et les « usagers » du terrain qui est pour l'instant interdit.

Le Maire répond qu'il a vu les riverains. Qu'il leur a rappelé que certains de leurs agissements étaient inappropriés mais que ces personnes étaient majeures.

Il rappelle aussi que le terrain était interdit au public et que les bruits auraient pu être évités.

- M. Pileyre demande comment est organisée la tonte de la commune. Il ne comprend pas l'organisation des employés municipaux qui pour lui se dispersent dans leur travail ce qui fait que la commune n'est pas très bien entretenue.
- M. Miotte soulève la question de l'organisation du travail des employés municipaux. Il souhaiterait qu'un rapport d'activité des employés soit mis en place.

Le Maire accepte que soit mis en place un rapport d'activité.

- Mme Barré nous rappelle que la fête de la musique se tiendra le 21 juin à Foussemagne.
- Mme Chipeaux demande si nous avons reçu les bulletins des 34 listes pour les élections européennes.

Le Maire lui répond que non. Le prix des bulletins étant avancé par les listes et les coûts de la campagne n'étant remboursé qu'à partir de 3 % des suffrages obtenus, certaines listes ont décidé de ne pas envoyer de bulletin.

**La séance est levée à 22 h 40.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

